

## LE GOUVERNEMENT McGUIINTY ANNONCE LES TAUX DES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DE L'ONTARIO

*Un investissement fiable qui renforce l'économie de l'Ontario*

TORONTO — Le ministre des Finances, M. Greg Sorbara, a annoncé les taux d'intérêt des Obligations d'épargne de l'Ontario 2006 qui seront mises en vente à compter d'aujourd'hui, les qualifiant d'investissement sûr à des taux concurrentiels.

« À nouveau, les Ontariennes et les Ontariens peuvent réaliser un investissement sur lequel ils pourront compter et qui contribue à renforcer l'économie de la province, a déclaré M. Sorbara. En investissant dans des Obligations d'épargne de l'Ontario, les acheteurs investissent dans un Ontario plus fort. »

Les taux d'intérêt des obligations de cinq ans à taux accélérateur sont de 3,70 % cette année, 3,80 % la deuxième année, 3,90 % la troisième année, 4,00 % la quatrième année et 4,25 % la dernière année. Le taux d'intérêt des obligations de trois ans à taux fixe est de 4,10 %, tandis que les obligations à taux variable de sept ans sont assorties d'un taux d'intérêt de 3,90 % pendant les six premiers mois.

Par ailleurs, le taux d'intérêt des obligations à taux variable de 2000 à 2005 a également été fixé aujourd'hui à 3,90 % pour les six prochains mois.

Cette année, les obligations de 1999 à taux variable, de 2001 à taux accélérateur et de 2003 à taux fixe arrivent à échéance et les acheteurs pourront prolonger les avantages qui en découlent en les échangeant contre des Obligations d'épargne de l'Ontario de 2006.

On peut se procurer des Obligations d'épargne de l'Ontario auprès des banques, des sociétés de fiducie, des caisses populaires, des *credit unions* et par l'intermédiaire des courtiers en valeurs mobilières.

« Les Obligations d'épargne de l'Ontario contribuent à la prospérité de la province, a souligné M. Sorbara. En plus d'être concurrentielles, pratiques, flexibles et sûres, elles se prêtent à diverses options d'achat à même de répondre aux besoins des investisseurs individuels. »

En vente jusqu'au 21 juin, les Obligations d'épargne de l'Ontario sont garanties à 100 % par le gouvernement de l'Ontario, et sont offertes à partir de 100 \$ jusqu'à concurrence de 500 000 \$. Cette année marque le 12<sup>e</sup> anniversaire de cette option d'investissement répandue à l'échelle de la province.

-30-

Renseignements :  
Michael Arbour  
Cabinet du ministre  
416 325-4138

Scott Blodgett  
Direction des communications  
416 325-0324

*Available in English*